



Municipalité Saint-Patrice-de-Beaurivage

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, M.R.C. de Lotbinière, tenue le **30 avril 2024**, à 19 h 30, exceptionnellement au 477, rue Principale à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Richard Breton
Siège #3 - Claude Yockell
Siège #5 - Patrick Lefrançois
Siège #6 - Sylvie Laplante

Est/sont absents à cette séance :

Maire – Samuel Boudreault
Siège #4 - Marie-Pierre Fortin

Formant quorum sous la présidence de Andréanne Boulanger, mairesse suppléante. Est également présente Isabelle Toutant, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

1- CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette séance a été donné le 26 avril 2024 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de convocation, madame la mairesse souhaite la bienvenue et déclare ouverte la séance du conseil. Il est 19h30.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 3.1 - Entente de fin d'emploi : Directeur général et greffier-trésorier
 - 3.2 - Nomination par intérim : Directeur général et greffier-trésorier
 - 3.3 - Nomination au poste de directrice générale adjointe et de greffière-trésorière adjointe
 - 3.4 - Modification de signataires aux comptes
- 4 - VARIA
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3625-04-2024

SUR PROPOSITION de Monsieur Claude Yockell, il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 30 avril 2024 soit accepté avec les modifications suivantes :



3 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 - Entente de fin d'emploi : Directeur général et greffier-trésorier

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier désire relever de nouveaux défis et qu'il a quitté ses fonctions de directeur général et greffier-trésorier le 15 avril 2024, à 8 heures;

ATTENDU le contrat de travail qui était en vigueur avec le directeur général jusqu'à sa décision de partir;

ATTENDU l'entente discutée avec le directeur général pour des sommes qui lui sont dues, notamment pour ses vacances;

3626-04-2024

SUR PROPOSITION de Monsieur Richard Breton et appuyé par Madame Sylvie Laplante, il est résolu à l'unanimité:

- D'autoriser le maire à signer l'entente de fin d'emploi;
- D'autoriser le versement des sommes dues selon les modalités spécifiées à l'entente;
- D'autoriser l'affichage du poste de directeur général et greffier-trésorier.

3.2 - Nomination par intérim : Directeur général et greffier-trésorier

ATTENDU QUE le poste de direction générale et de greffier-trésorier est maintenant vacant depuis le 15 avril dernier;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite lancé un processus de recrutement;

ATTENDU QUE Madame Isabelle Toutant agit actuellement à titre de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe et quelle quittera ses fonctions d'agente de développement et de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe le 6 mai prochain, à 8h.

3627-04-2024

SUR PROPOSITION de Monsieur Claude Yockell et appuyé par Monsieur Patrick Lefrançois, il est résolu à l'unanimité:

- De nommer Monsieur Rémi Carrier, actuellement directeur des travaux publics, au poste de directeur général et de greffier-trésorier par intérim selon les modalités de l'entente à partir du 6 mai 2024 et de donner les accès gouvernementaux nécessaires pour les besoins de son poste.
- D'autoriser Madame Andréanne Boulanger à agir comme représentante aux fins de l'entente.

3.3 - Nomination au poste de directrice générale adjointe et de greffière-trésorière adjointe

ATTENDU QUE madame Isabelle Toutant agit actuellement à titre de directrice générale adjointe et de greffière-trésorier adjointe et d'agente de développement et quelle quittera ses fonctions le 6 mai prochain, à 8h.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage a besoin d'un directeur(trice) général(e) adjoint(e) et d'un greffier(ière)-trésorier(ière) lors des absences ou formations de la direction générale;

ATTENDU QUE la municipalité a des obligations légales envers ces citoyens;

ATTENDU QUE Madame Jeannine Jacques est la personne désignée pour combler le poste de directrice générale adjointe et de greffière-trésorière adjointe étant donné son intégration assidue pour la municipalité;

ATTENDU QUE Madame Jacques agit actuellement au titre d'adjointe de direction



pour la municipalité de St-Patrice-de-Beaurivage et qu'elle travaille pour la municipalité depuis plus d'un an.

EN CONSÉQUENCE,

3628-04-2024

SUR PROPOSITION de Monsieur Richard Breton et appuyé par Monsieur Patrick Lefrançois, il est résolu à l'unanimité:

- De nommer Madame Jeannine Jacques à titre de directrice générale adjointe et de greffière-trésorière adjointe pour la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage à partir du 6 mai 2024;
- De lui donner les mêmes accès gouvernementaux que la direction générale;
- D'autoriser Madame Jeannine Jacques comme administratrice principale au compte Employeur D de la Municipalité de Saint-Patrice-Beaurivage;
- De réviser ses tâches et son salaire en conséquence selon l'entente intervenue entre les parties;
- D'autoriser Madame Andréanne Boulanger à agir comme représentante aux fins de l'entente;
- D'autoriser l'affichage d'un poste de Coordonnateur du service des loisirs et du développement en remplacement du poste d'agent de développement.

3.4 - Modification de signataires aux comptes

ATTENDU QUE selon le Code municipal du Québec, tous chèques émis et billets ou autres titres consentis par la municipalité doivent être signés conjointement par le maire et le greffier-trésorier ou, en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, par tout membre du conseil préalablement autorisé et par le greffier-trésorier;

ATTENDU QUE le poste de directeur général et greffier-trésorier est maintenant vacant depuis le 15 avril dernier;

ATTENDU QUE madame Isabelle Toutant agit actuellement à titre de directrice générale-adjointe et greffière-trésorier adjointe et quelle quittera ses fonctions le 6 mai prochain, à 8h.

ATTENDU QUE Monsieur Rémi Carrier devient le directeur général et greffier-trésorier par intérim à partir du 6 mai 2024;

ATTENDU QUE Madame Jeannine Jacques devient la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe pour la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage à partir du 6 mai 2024;

ATTENDU QUE le conseil n'a pas préalablement autorisé un remplaçant au maire pour la signature de chèques émis et billets ou autres titres consentis par la municipalité;

ATTENDU QU'il est important que la modification de signataires aux comptes soit effectuée;

3629-04-2024

SUR PROPOSITION de Madame Sylvie Laplante et appuyé par Monsieur Patrick Lefrançois, il est résolu à l'unanimité:

- D'autoriser Madame Andréanne Boulanger, mairesse suppléante, comme signataire aux comptes de la municipalité en cas d'absence ou d'incapacité du maire;
- De retirer Madame Isabelle Toutant comme signataire aux comptes de la municipalité à partir du 6 mai 2024;
- De retirer Monsieur Alexandre Caron comme signataire aux comptes de la municipalité, au compte pour l'Œuvre des terrains de jeux de Saint-Patrice et du soccer;



- D'autoriser Monsieur Rémi Carrier, directeur général et greffier-trésorier par intérim, à être signataire aux comptes de la municipalité à partir du 6 mai 2024;
- D'autoriser Madame Jeannine Jacques, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, comme signataire aux comptes de la municipalité en cas d'absence ou d'incapacité de la direction générale;
- De nommer Madame Jeannine Jacques et Monsieur Rémi Carrier comme administrateurs principaux sur Accès D de la Municipalité de Saint-Patrice-Beaurivage et de retirer madame Isabelle Toutant et monsieur Alexandre Caron;
- D'émettre une carte Visa au nom de Rémi Carrier en remplacement de la carte d'Alexandre Caron;
- D'autoriser Madame Jeannine Jacques et Monsieur Rémi Carrier comme représentants autorisés au compte clicSÉCUR de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage et de retirer Madame Isabelle Toutant et Monsieur Alexandre Caron;
- D'autoriser Madame Jeannine Jacques et Monsieur Rémi Carrier comme représentants autorisés au compte Employeur D de la Municipalité de Saint-Patrice-Beaurivage et de retirer Madame Isabelle Toutant et Monsieur Alexandre Caron;
- D'autoriser Madame Jeannine Jacques et Monsieur Rémi Carrier comme représentants autorisés au compte d'Hydro-Québec, Télus, au gouvernement provincial et fédéral et de retirer Madame Isabelle Toutant et Monsieur Alexandre Caron.

4 - VARIA


5 - PÉRIODE DE QUESTIONS


6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance extraordinaire du **30 avril 2024** est fermée à 19 heures 43 minutes.

3630-04-2024

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS


 Andréanne Boulanger,
 Mairesse suppléante


 Isabelle Toutant,
 Directrice générale adjointe et
 Greffière-trésorière adjointe

